

Communiqué de presse

« J'aime mes commerces à domicile » Vos commerces à la carte

La CCI Paris-Ile-de-France apporte tout son soutien aux entreprises fortement impactées par la crise sanitaire, particulièrement les commerçants qui en subissent de plein fouet les conséquences. Ainsi, pour continuer de servir ses clients pendant le confinement imposé par la pandémie du coronavirus, le commerce de proximité s'organise.

Prêts à assurer une continuité de service dans le contexte très difficile de crise sanitaire, les commerçants ont modifié leurs pratiques : livraisons à domicile, ventes à emporter, drive..., tous déploient leur créativité pour continuer à approvisionner les Franciliens. A leurs côtés au quotidien, la CCI Paris Ile-de-France, face à la dégradation de l'économie locale liée à la fermeture des boutiques, a mis en place un dispositif express, simple et gratuit baptisé « Mes commerces à domicile », en partenariat avec les villes. Il s'agit d'un outil de référencement et d'information **sur les commerçants en capacité de livrer et d'assurer la vente à emporter dans chaque commune**. L'objectif est de répondre d'une part aux commerces particulièrement touchés par les restrictions d'activité et d'autre part **aux nombreuses familles qui cherchent des solutions de livraison à domicile afin de limiter les risques liés aux déplacements**.

Dans le cadre de ce dispositif, la CCI Paris Ile-de-France a créé une [carte interactive](#) qui permet aux consommateurs, en quelques clics, d'identifier le commerce adhérent au dispositif, minimiser ainsi les déplacements et éviter de faire la queue pour la sécurité de tous. Une mesure à conserver même après le déconfinement.

D'ores et déjà, plus d'une centaine de villes ont adhéré au dispositif depuis son lancement. La CCIR poursuit son déploiement auprès des communes du territoire francilien pour atteindre ainsi le plus grand nombre possible de commerçants et de consommateurs, via l'affichage des listes de commerçants concernés sur les sites des mairies partenaires.

Les commerçants ont à leur disposition des affiches « Mes commerces à domicile » permettant aux consommateurs, en scannant le QR code, de connaître le détail des modalités de livraison/vente à emporter ainsi que les coordonnées de contact.

En mettant à disposition ce site de référencement géolocalisé avec une [inscription](#) simple, gratuite et instantanée, la CCI Paris Ile-de-France soutient les commerçants et permet aussi aux consommateurs d'accéder en un clic aux commerces situés à proximité de chez eux qui proposent un service de livraison, de vente à emporter ou de drive, quelle que soit leur activité.

Ce dispositif s'ajoute aux nombreux programmes déployés par la CCI Paris Ile-de-France pour accompagner les commerces dans leurs démarches de digitalisation et de développement.